Légende

UCV	UTL,UTLi
UFB	UAE
UG	UAE*
UR 1	AU
UR 1*	N
UR 2	N*
UR 3	Ntl
UR 4	Ngv
UR 4*	A
UR 5	A*
UE	Ajf

Légende

- Limite de zone
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation
- Zones humides avérées

Emplacements Réservés

- Emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés indicatifs (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaires commerciaux (au titre de l'article L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone non aedificandi
- Périmètre du site patrimonial remarquable
- Espaces boisés classés (au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Limite de lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Elements batis remarquables (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignements d'arbres (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Plantations d'arbres d'alignement en port libre (au titre du règlement du site patrimonial remarquable)

Ville de DOURDAN

Plan Local d'Urbanisme –

PLU approuvé en date du 14 Mars 2014

6- Plan de zonage






Modification n°2 du PLU

Modification n°2 du PLU approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2024

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

	OBJET	EMPRISE TOTALE	BENEFICIAIRE
1	Création d'une voie	4 400 m²	Commune
2	Elargissement du carrefour rue du Poteletrue du Mesnil	150 m²	Commune
3	Elargissement du chemin et du carrefour de Beaurepaire	6 070 m²	Commune
4	Aménagement d'une voie au niveau de la jonction entre la rue Jubé de la Péreile et la rue Brousse	1 285 m²	Commune
5	Création d'un chemin piéton (Le Madre, liaison vers la route d'Etampes)	418 m²	Commune
6	Création d'un chemin piéton (entre la rue Jules Ferry et l'avenue d'Etampes	484 m²	Commune
7	Elargissement de la rue Maurice Gallais	1 440 m²	Commune
8	Création d'un chemin piéton (jonction rue de Rouillonrue de Bel Air)	770 m²	Commune
9	Aménagement des bords de l'Orge	5 180 m²	Commune
10	Aménagement paysager	4 974 m²	Commune
11	Création de la voie de contournement Nord	266 880 m²	Département de l'Essonne (91)
12	Aménagement hydraulique de la zone humide du ruisseau de l'étang de la Muette en amont du Parc Lavoisier	64 729 m²	Syndicat de l'Orge
13	Aménagement hydraulique de la zone humide	32 638 m²	Syndicat de l'Orge
14	Création de places de stationnement (bd Emile-Zola)	3955 m²	Commune
15	Aménagement de l'allée des Renards	3 320 m²	Commune
16	Cheminement pour relier la gare	240 m²	Commune
17	Stationnement public	855 m²	Commune
18	Création d'un parking souterrain et reconstitution d'un jardin public arboré ouvert au public au-dessus	2 948 m²	Commune

Tableau des emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

	OBJET	EMPRISE TOTALE	BENEFICIAIRE
19	Création d'un chemin piéton	364 m²	Commune
20	Création d'un chemin piéton	411 m²	Commune

250 0 250 mètres

N